



# Municipalité de Cap-Saint-Ignace

*D'abord et avant tout  
la belle campagne!*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE  
MRC DE MONTMAGNY**

## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

L'AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, mentionnant qu'il y aura une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles.

#### **Date et lieu :**

Le mercredi 24 mai 2023 à 19 heures  
À la salle du Conseil au Centre culturel de Cap-Saint-Ignace  
100, place de l'Église  
Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0

#### **Objet de l'assemblée**

L'assemblée de consultation publique a pour but d'expliquer le projet de règlement relatif à la démolition de certains immeubles conformément au chapitre V.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sur le territoire de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

Le règlement relatif à la démolition d'immeubles ne contient pas de dispositions susceptibles à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

#### **Disponibilité du projet de règlement**

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à 12 h. De plus, ce dernier est aussi disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Cap-Saint-Ignace, ce 3 mai 2023.

Sophie Boucher  
Directrice générale et greffière-trésorière